PROCÈS EN APPEL DE «L'AFFAIRE BNA»

12 ans de prison ferme pour Abderrahmane Achour

Mis en délibéré à l'issue du procès tenu il y a deux semaines, c'est hier, comme convenu, qu'est tombé le verdict de l'affaire «parallèle» à celle de la dilapidation des 3 200 milliards de la BNA qui avait valu une première condamnation à 18 ans d'emprisonnement à Abderrahmane Achour, à l'issue du procès qui avait défrayé la chronique au début de l'été 2009.

L'homme d'affaires par qui le scandale est arrivé était de nouveau face aux magistrats, cette fois devant le tribunal correctionnel de la ville d'Azazga, à une trentaine de kilomètres à l'est de Tizi Ouzou, en compagnie des officiers de police Z. Messaoud, chef de la police judiciaire de la wilaya d'Alger entre 2002 et 2009, O. Yacine, chef de la brigade criminelle entre 2002 et 2004. Nadir S. et Djamal Z., deux autres policiers, étaient également dans le box des accusés, et tout autant que leurs deux supérieurs, ils devaient répondre des accusations de corruption, d'abus d'influence, de bénéfice d'avantages illicites et d'outrage à fonctionnaire.

A travers l'arrêt de renvoi de l'affaire, on saura que Z. Messaoud, le chef de la police judiciaire, avait accepté sans se faire prier un véhicule de marque Peugeot 406 que lui avait offert Achour Abderrahmane, le milliardaire qui est allé loin, par ailleurs, dans sa «générosité» en payant au prix fort le cachet d'une célèbre chanteuse et de son orchestre lors d'une fête familiale tenue au Sofitel d'Alger.

Photo : Samir Sid

Les mis en cause ont été poursuivis pour «corruption et abus d'influence et de confiance».

Le second officier de police, le commissaire O. Yacine, a été, quant à lui, chargé pour avoir bénéficié d'un appartement, cadeau de Achour Abderrahmane auquel il servait de «protecteur» lorsqu'il lui fallait passer par la police des frontières à l'aéroport d'Alger.

Lors du procès tenu il y a deux semaines, et dans son réquisitoire, le procureur avait requis une peine de vingt ans de prison ferme, assortie d'une amende d'un million de dinars, contre les deux ex-officiers supérieurs de la police judiciaire, Z. Messaoud et O. Yacine, alors que pour les trois autres accusés, Achour Abderrahmane et les deux autres policiers, Z. Djamel et S. Nadir, il avait requis une peine de dix ans de prison assortie d'une amende d'un million de dinars également.

Hier, jour prévu pour le prononcé du verdict, Achour Abderrahmane et les quatre policiers qu'il avait ''arrosés'' lorsqu'il était dans son apogée ont pris connaissance des peines qui leur ont été infligées, à savoir 12 années de prison ferme assorties d'une amende d'un million de dinars pour Z. Messaoud et O. Yacine et deux années de prison ferme et 20 millions de centimes d'amende pour S. Nadir et Z. Djamel.

Quant au principal «acteur» dans l'affaire, Achour Abderrahmane, qui purge déjà une peine de 18 ans pour la dilapidation de 32 milliards de dinars de la BNA, il a été condamné à sept ans de prison ferme et une amende d'un million de dinars.

A. M.

DÉPÉNALISATION DE L'ACTE DE GESTION

Les spécialistes plaident pour une application effective

Me Miloud Brahimi appelle à l'application effective de la décision de dépénalisation de l'acte de gestion, annoncée dernièrement par le président de la République.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Qualifiant la décision de dépénalisation de l'acte de gestion d'«acte politique», Me Miloud Brahimi a plaidé, hier, lors d'une rencontre sur la responsabilité civile et pénale des dirigeants d'entreprises publiques, au forum d'*El Moudjahid*, pour une application concrète de cette décision.

Pour lui, la pénalisation de l'acte de gestion n'est qu'«une couverture pour la lutte conte la corruption» et le délit économique n'est qu'«une forme archaïque de délit politique». Il a ainsi préconisé de faire la part des choses entre un acte de détournement et de corruption et l'acte d'abus de confiance.

Dans le même sens, le président de l'Ordre des experts-comptables, Djamel Djerab, juge nécessaire la définition des actes de gestion à pénaliser. «Il faut punir les actes anormaux», dit-il. Il a également rappelé que, chaque année, l'Algérie enregistre une augmentation des crimes économiques. De son côté, Me Habib Zerhouni a souligné l'absence de spécialisation de magistrats et de tribunaux traitant de ces affaires. «Il est impératif de mettre en place un staff de spécialistes financiers et comptables au niveau des parquets généraux et des tribunaux. Ce dernier s'attèlera à enquêter sur ce type d'affaires». Il a ainsi relevé que le mode actuel d'expertise comptable enregistre des «dérives». Convaincu que la pénalisation de l'acte de gestion est un «acte politique», l'intervenant a appelé à ce que «le pouvoir politique n'interfère pas dans les affaires judiciaires», tout en rappelant les conséquences que subissent les chefs d'entreprises emprisonnés, souvent condamnés selon lui avant même d'être jugés. «Chez nous, on considère la détention préventive comme une condamnation. Et souvent, il est difficile de revenir en arrière après une détention qui peut aller jusqu'à plusieurs années», explique-t-il.

Pour sa part, Me Rachid Ouali a souligné l'impact moral et social sur des responsables «innocents» qui se retrouvent incarcérés des années durant. Il a aussi affirmé que la pénalisation de l'acte de gestion n'a plus lieu d'être, notamment dans une économie de marché.

«Cette mesure relève du système socialiste qui se caractérisait par une économie administrée», a-t-il précisé.

R. N.

RELATIONS MAGHREB-EUROPE

Comment inverser le déséquilibre ?

Comment inverser le déséquilibre qui caractérise les rapports Maghreb-Europe ? Une interrogation récurrente, en quête encore de réponse.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Une incertitude qui a marqué le débat lors du colloque ouvert hier à la villa d'Este à Alger. Organisé par la Confédération des cadres des finances et de la comptabilité (CCFC) et l'Association maghrébine pour la promotion des relations économiques et financières Maghreb +, ce colloque regroupe, depuis hier et aujourd'hui, des ambassadeurs européens, des universitaires, des experts et des personnalités de la société civile.

Ainsi, les relations euromaghrébines restent marquées par le déséquilibre, tant du point de vue commercial, économique et de développement, au profit évident de l'Europe, qu'en matière de circulation des biens et capitaux et des personnes. Et dans le contexte où les différents processus de partenariat entre l'Union européenne (accords d'association, Processus de Barcelone, Politique européenne de voisinage, Union pour la Méditerranée) ont été inaboutis, objets de multiples révisions, voire remises en cause.

Et des évolutions notamment biaisées par les considérations sécuritaires, la lutte contre le terrorisme, la maîtrise des flux migratoires et la problématique de l'intolérance. Et au regard des crises de gouvernance, politique et socioéconomique au Maghreb et surtout socioéconomique en Europe, freinant le rythme, voire la pertinence des investissements mutuels. Contribuant au débat, le professeur et consultant algérien, le Dr Abderrahmane Mellak, estime que l'Union européenne doit, sur la base d'une démarche équilibrée, proactive et sincère et guidée par une vision claire et sur le long terme, revoir les bases de la coopération avec le Maghreb, intensifier les échanges commerciaux, y compris dans le domaine environnemental, œuvrer à mieux connaître l'autre, ses besoins…

Quant aux pays maghrébins, ils doivent, selon cet enseignant-chercheur, s'unifier économiquement, se doter d'une vision stratégique.

En impulsant les regroupements en grappes d'entreprises sectorielles, pour mieux assurer leur compétitivité, en harmonisant les réglementations, en se dotant d'une ligne maritime maghrébine…

C. B.

TIZI-OUZOU

Le siège de l'APC de M'kira fermé par des citoyens

Le siège de l'APC de M'kira, dans la daïra de Tizi-Gheniff (au sud-ouest de la wilaya de Tizi-ouzou), a été fermé durant toute la matinée d'hier lundi par des citoyens du village Tala Achrine.

Les protestataires réclament le raccordement de leur village au réseau de distribution de gaz naturel. «La conduite alimentant l'agglomération de Tahechat passe à proximité de nos maisons sans que nous y soyons raccordés. C'est injuste !», se désole-t-on. Ils se disent donc «déterminés à maintenir (leur) action de protestationjusqu'au lancement des travaux».

Interrogé sur la réponse apportée à la doléance des citoyens, le P/APC de M'kira, M. Fahem, affirme que «le village en question est concerné par le projet d'alimentation en gaz naturel, en cours de réalisation dans la commune». «Il (le village) a été retenu dans le cadre de l'opération en cours et les travaux y vont être lancés incessamment.

L'entreprise réalisatrice sera là probablement dès ce soir (hier soir, ndlr). J'ai affirmé cela aux manifestants ce matin à 8h, mais ils n'ont pas voulu renoncer à leur action et patienter», regrette M. Fahem.

Kaci Moussa